

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 23/10/2024 - 9515 - 2013 B 00884 - 795 243 922 - 4M-AUTOMOBILES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2023	
Liberté Égalité Fraternité						N° 11084* 24 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/23		et clos le		31/12/23	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
EURL 4M-AUTOMOBILES				Rue de Senlis			
60730 ULLY ST GEORGES				SIRET 79524392200015			
Mél. 4mautomobiles@gmail.com				23 OCT. 2024			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
				Tribunal de Commerce de Compiègne N° Le Greffier			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
SIRET							
B ACTIVITE							
Activités exercées REPARATION AUTO							
Si vous avez changé d'activité, cochez la case							
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal							
Bénéfice imposable au taux normal		Déficit					
Bénéfice imposable à 15 %		12 577		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse			
				N°			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse			
				N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON							
Si oui, indication du logiciel utilisé CEGESTION							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
AGILEVA 10-14 Rue Claude Bloch 14000 CAEN							
Tél : 0231477110				Tél :			
OGA/OMGA				Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 28/02/24 Lieu : ULLY ST GEORGES			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire : GERANT			
				Signature : TRANNOY MATHIEU			
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :							

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2023 ISACOMPTA

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1			2	3	4	5	6	7	8
TRANNOY MATHIEU 7 RUE DES FORGES 60730			400	2023	50 984				
ULLY SAINT GEORGES gerant									
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%				
							0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			8 070		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI) :									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		EURL 4M-AUTOMOBILES		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		Rue de Senlis 60730 ULLY ST GEORGES			
SIRET		7 9 5 2 4 3 9 2 2 0 0 0 1 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012
	Autres *		014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	
ACIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052	
	Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)		068	070	
			072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	
	Charges constatées d'avance*		092	094	
	Total II		096	098	
	Total général (I + II)		110	112	
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	4 000	
	Ecarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	400	
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		
	Report à nouveau		134	74 500	
	Résultat de l'exercice		136	10 953	
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	89 853	
Provisions pour risques et charges			154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	29 526	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 19 900)		172	27 917	
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	57 443		
Total général (I + II + III)			180	147 296	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 4M-AUTOMOBILES

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le								
						3	1	1	2	2	0	2	3	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							172 530	
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
			services *		217		218				82 957			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222		
	Production immobilisée*					224								
	Subventions d'exploitation reçues					226								
	Autres produits					230							17	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232							255 504	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234							116 970	
	Variation de stocks (marchandises)*					236							617	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238							76	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240								
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)										242		59 693
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *		243		702		244						1 037	
	Rémunérations du personnel*					250							61 013	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252							2 942	
	Dotations aux amortissements*					254							748	
	Dotations aux provisions					256								
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			}	262					6	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		548									
Total des charges d'exploitation (II)						264							243 102	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)-						270							12 402	
Produits financiers (III)		280		125		Charges financières (V)								
Produits exceptionnels (IV)						290							57	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			}	300						157	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348											
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306							1 474	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310							10 953	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		10 953							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318									
	Provisions non déductibles*				322									
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324		1 797							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		150				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999									
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997							
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987								342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexies A)	989									
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindécies)	138									
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991		Investissements outre-mer	344									
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993									
BUD (44 sexdecies)		992												
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346								323
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648								
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641								
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990								
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		12 577		354			
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		12 577		372			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise : EURL 4M-AUTOMOBILES		Néant ☐ *							
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 591	442		444		446	2 591		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	4 672	452		454		456	4 672		
	Matériel de transport	460		462	1 500	464		466	1 500		
	Autres immobilisations corporelles	470	641	472	517	474	641	476	517		
Immobilisations financières		480	5 500	482		484		486	5 500		
TOTAL		490	13 404	492	2 017	494	641	496	14 780		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 591	532		534		536	2 591		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 347	542	444	544		546	3 791		
	Matériel de transport	550		552	292	554		556	292		
	Autres immobilisations corporelles	560	641	562	12	564	641	566	12		
TOTAL		570	6 579	572	748	574	641	576	6 686		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	PC DE BUREAU	2		3		4		5	
			ACER ASPIRE Z3-								
		6		7		8		9		10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1	641	641									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	641	580	641	582		584		586		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 4M-AUTOMOBILES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	50 847
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	30 237
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : EURL 4M-AUTOMOBILES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	1	
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	1	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	255 487	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	255 487	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	17	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	224	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	241	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	140 662	
Variation négative des stocks	145	841	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	18 566	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	843	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	160 918	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	94 810	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	94 810	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	255 487	Effectifs au sens de la CVAE * 023 1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CG)	026		
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

7 9 5 2 4 3 9 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL 4M-AUTOMOBILES

ADRESSE (voie)

Rue de Senlis

CODE POSTAL

60730

VILLE

ULLY ST GEORGES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique TRANNOY Prénom(s) MATHIEUNom marital % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 400,00Naissance : Date 21/09/1979 N° Département 60 Commune BEAUVAIS Pays FranceAdresse : N° 7 Voie RUE DES FORGESCode Postal 60730 Commune ULLY SAINT GEORGES Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN

7 9 5 2 4 3 9 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 4M-AUTOMOBILES

ADRESSE (voie) Rue de Senlis

CODE POSTAL 60730

VILLE ULLY ST GEORGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise EURL 4M-AUTOMOBILES

Adresse Rue de Senlis 60730 ULLY ST GEORGES

ANNEE 2023 ou exercice

du 01/01/23

au 31/12/23

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ						ADRESSE COMPLÈTE			
1	TRANNOY mathieu gerant					7 rue des forges 60730 ully stgeorges			
2	trannoy magali secretaire					7 rue des forges 60730 ully stgeorges			
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)						Frais de voyage et de déplacement (v. notice 6) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7		aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8		
1	50 984				50 984	2 491			53 475
2	8 112				8 112				8 112
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	59 096				59 096	2 491			61 587

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	501
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 471
Totaux	1 972

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2023 (total col. 9 + total col. 10) 10	63 559	- de l'exercice 2023 10	12 577
- de l'exercice précédent 10	64 883	- de l'exercice précédent 10	10 313
Nom et qualité du signataire TRANNOY MATHIEU GERANT		A ULLY ST GEORGES , le 28/02/24 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

ANNEXE

CONVENTIONS PASSEES ENTRE LA SOCIETE ET L'ASSOCIE UNIQUE

-I- Rémunération de Monsieur TRANNOY en qualité de Gérant de la société

Montant net : 35 000 euros

Outre CSG déductible et FC 3 497 euros

-II- Prise en charge par la Société des cotisations personnelles de Monsieur TRANNOY en qualité de Gérant de la Société

Cotisations sociales obligatoires : 11 353.00 euros

Cotisations sociales facultatives : 1 006.32 euros

-III- Existence dans les écritures de la Société d'un compte courant d'associé au nom de Monsieur TRANNOY

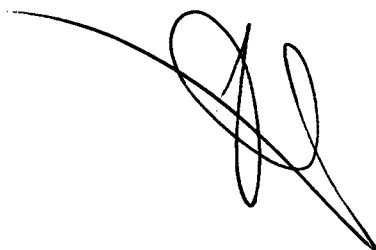
Montant créditeur au 31.12.2021 : 19 900.26 euros

Non rémunéré

•IV- Remboursement sur justificatifs des frais kilométriques engagés pour la Société par le Gérant

Montant : 2 491.47 euros

Mathieu TRANNOY

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

4M-AUTOMOBILES
Societe à Responsabilite Limitee
Au Capital de 4 000 €
Siege social : rue de Senlis
60730 ULLY ST GEORGES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Fait à Ullly St Georges, le 15 juin 2024

4M-AUTOMOBILES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 4 000 euros
· Siege social : Rue de Senlis
60730 ULLY ST GEORGES
795 243 922 RCS COMPIEGNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quinze juin,
A 15 HOO,
Au siège social à ULLY ST GEORGES,

Monsieur Mathieu TRANNOY,
demeurant 7 rue des Forges 60730 ULLY ST GEORGES,

Propriétaire de la totalité des 400 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la société
4M- AUTOMOBILES,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1 A préalablement expose ce qui suit

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Mathieu TRANNOY, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes:

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des Impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 952.82 euros de la manière suivante:

Bénéfice de l'exercice	10 952.82 euros
A la réserve légale	0,00 euros
Solde	10 952.82 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 85 452.71 euros.	

TROISIEME DECISION

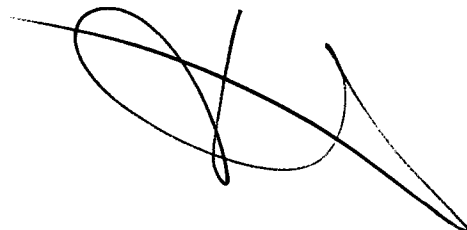
L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signe le présent procès-verbal.

Mathieu TRANNOY

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

4M-AUTOMOBILES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 4 000 euros
Siegé social : Rue de Senlis
60730 ULLY ST GEORGES
795 243 922 RCS COMPIEGNE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 JUIN 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

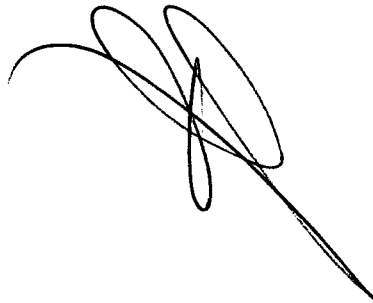
DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 952.82 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 952.82 euros
A la réserve légale	0,00 euros
Solde	10 952.82 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 85 452.71 euros.

Certifié conforme La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping tail that extends towards the bottom right.